



Protocole sanitaire - Septembre 2020

1) Pour les inscriptions, être masqué et respecter la distanciation de 2m.

2) En dehors de l'activité physique et sportive,

- Respecter une distanciation physique de 2 mètres.
- Éviter les regroupements statiques de personnes avant et après la séance.

3) Pour l'ensemble des cours, en extérieur et en intérieur,

- Un responsable gestion covid est désigné
- Etablir une liste des personnes présentes lors des séances : via doodle pour les adultes.
- Avant de se rendre à la séance faire l'auto-questionnaire (http://www.be-api.net/media/Auto_Questionnaire.pdf)
- Respecter les règles sanitaires rappelées par l'animateur.
- Il est recommandé de se changer chez soi.
- Déposer son sac dans un endroit prévu à cet effet proche de l'entraînement. Il contient une gourde individuelle ou une bouteille avec le nom inscrit dessus, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque.
- L'animateur et les participants se désinfectent les mains.
- Le port du masque est obligatoire pour l'animateur.
- L'animateur assure s'il y en a, la désinfection du matériel d'une séance à l'autre.

+

4) Pour les cours en intérieur,

- Pas de port du masque lors de la pratique sportive, mais port du masque obligatoire pour tout déplacement dans l'enceinte de l'établissement.
- Le pratiquant (>11 ans) et l'accompagnant doit être en possession de gel hydroalcoolique et d'un masque pour circuler dans l'enceinte sportive.
- Si la pratique se fait sur tatamis, l'animateur et les participants se désinfectent les mains + les pieds.
- Il sera procédé à l'aération régulière des espaces de pratique et des vestiaires.
- Les animateurs qui exercent habituellement en salle, peuvent donc proposer aux pratiquants de transposer le cours en plein air, par exemple dans la cour d'école et le préau.
- Être vigilant quant à la fluidité de la circulation des personnes lors de l'entrée et la sortie de la salle de pratique, éviter les regroupements statiques de personnes avant et après la séance. Par conséquent pour les cours à l'école Langevin : l'arrivée se fera portail rue Missak Manoukian, et le départ rue Normandie Niémen.



EN CAS DE SUSCIPICION ou DE CONTAMINATION D'UN PRATIQUANT pendant la séance :

(signes cliniques suspects = fièvre, mal à la tête ou rhume, même sans toux)

- Le pratiquant quitte la séance en prenant les mesures nécessaires pour éviter de prendre les transports en commun et consulter son médecin traitant.
- S'il présente des symptômes graves, l'animateur contacte le 15.
- L'animateur informe les dirigeants du club.
- Informer les pratiquants qu'ils ont pu être en contact étroit avec un cas possible d'infection, afin qu'ils soient vigilants à l'apparition éventuelle de symptômes et qu'ils restent à domicile le cas échéant.

Rappel des gestes barrière

Les mesures barrières sont un ensemble de gestes et d'attitudes individuelles permettant de réduire le risque de transmission d'un virus à tropisme respiratoire entre deux personnes dans la population.

- Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA)
- Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations

Responsabilité

Malgré toutes ces mesures, l'association BE API, ses intervenants et ses encadrants ne seraient être tenus responsables d'une contamination.

Les adhérents, et parents des adhérents mineurs, connaissent les conditions de pratique des différentes activités physiques et sportives proposées, et ils s'y inscrivent en pleine conscience des risques potentiels de transmission, le risque zéro n'existant pas.

RESPONSABLE COVID : Sami MAAMAR – 06 310 77 310 – sami@be-api.net